



Édito

publié le 15/09/2012 - mis à jour le 06/03/2018

Sommaire :

- Le travail d'équipe - La progression des apprentissages
 - Les exigences en termes d'acquisitions
 - Au collège
 - Au lycée
 - Les assistants
 - Le projet langues de l'établissement
 - Les débats citoyens
 - Le plan académique de formation (PAF)
 - Le portail langues
-

Cette lettre de rentrée s'inscrit dans la continuité des précédentes, et en particulier celle de 2011 que nous vous invitons à relire sur [le portail langues](#).

En premier lieu, c'est un message de bienvenue que nous voulons adresser aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie en leur souhaitant une bonne rentrée et une adaptation réussie.

C'est aussi l'occasion de saluer l'investissement de tous dont nous avons pu mesurer la qualité lors des différentes missions que l'exercice du métier vous conduit à assurer.

Les orientations définies dans la lettre publiée au [BO du 26 juin 2012](#) 

mettent l'accent sur la nécessité d'**améliorer les acquis scolaires**, en faisant de l'Ecole de la République, à tous les niveaux, une Ecole de l'**exigence** et de l'**ambition**. Pour cela, il convient de faire porter les efforts sur les éléments essentiels, au cœur de la réussite des élèves : une réelle **continuité des apprentissages** fondée sur le **respect des programmes**, un enseignement structuré assuré par des enseignants qui travaillent en **équipe**, un temps préservé d'**apprentissage**, l'évaluation des **compétences de communication** écrite et orale des élèves, un **niveau d'exigence élevé**, notamment dans le domaine de la production.

Enjeu fondamental pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle, l'enseignement des langues vivantes demeure une priorité. Il doit bénéficier des possibilités pédagogiques offertes par les **technologies numériques**.

● Le travail d'équipe - La progression des apprentissages

Nous avons pu observer que, dans de nombreux établissements, **le travail d'équipe** est devenu réalité, et qu'il permet une vraie réflexion sur **la progression des apprentissages** des élèves sur l'ensemble du cursus scolaire. Nous encourageons toutes les équipes à œuvrer dans ce sens, et à développer ce travail dans une approche inter-langues, et plus largement interdisciplinaire.

Lors de nos visites, cette année, nous porterons une attention particulière à **la construction et à la mise en oeuvre communes de cette progression**, projet disciplinaire articulé au projet d'établissement.

● Les exigences en termes d'acquisitions

A tous les niveaux, il convient de procéder à **l'évaluation des acquis** des élèves, pour situer chacun **par rapport aux objectifs des programmes**, seuls textes de référence en matière d'enseignement.

Les pratiques d'enseignement et d'évaluation doivent contribuer à améliorer les acquis scolaires des élèves, dans une **démarche cohérente et exigeante**.

● Au collège

L'enseignement de la langue vivante étant aujourd'hui obligatoire dès le CE1, les acquis des élèves qui entrent en 6ème doivent nécessairement être pris en compte. A la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent avoir acquis le niveau A1, c'est-à-dire être capables de communiquer simplement avec un interlocuteur qui parle distinctement. Pour une meilleure continuité des apprentissages entre l'école élémentaire et le collège, les équipes enseignantes des premier et second degrés sont amenées à travailler en commun sur les acquis du niveau A1 avant l'entrée en 6ème. Les professeurs du collège abordent ainsi l'acquisition du niveau A2, sans recommencer ce qui a été vu à l'école. Il convient de mettre en place, le plus tôt possible, les différents moyens permettant de soutenir les élèves dont les fragilités sont connues ou se révèlent à l'entrée au collège. Dans tous les cas, le processus de construction et de validation des compétences se poursuit, tenant compte des acquis de chacun.

Nous rappelons que les programmes adossés au cadre européen fixent les niveaux attendus ou visés : pour la langue commencée à l'école primaire ou en 6ème, c'est le niveau B1 qui est visé en fin de 3ème.

● Au lycée

Dans les lycées d'enseignement général et technologique, la réforme se poursuit et atteint en 2012-2013 les classes terminales des séries générales et des trois séries technologiques STI2D, STD2A et STL. A la rentrée entrent également en rénovation deux autres séries technologiques : STMG et ST2S.

A partir de la session 2013 du baccalauréat, l'évaluation des LV1 et LV2 prend en compte les compétences écrites et orales des élèves en référence aux programmes adossés au CECRL. Elle prend la forme :

- ▶ d'une évaluation en cours d'année et en deux temps des compétences orales : évaluation de la compréhension et de l'expression orales ;
- ▶ d'une évaluation écrite en épreuve ponctuelle terminale.

L'évaluation en cours d'année est réalisée dans l'établissement, dans le cadre normal de l'enseignement, ce qui implique un engagement fort des établissements et de leur équipe pédagogique ainsi qu'une anticipation organisationnelle.

La série littéraire, qui s'affirme comme une série d'excellence en langues vivantes, bénéficie de modalités d'évaluation différentes avec une partie orale et une partie écrite en épreuves terminales ponctuelles. L'organisation de l'examen pour la série L relève des académies et des centres d'examen.

Les nouvelles séries STI2D et STD2A ainsi que la série STL rénovée proposent désormais un enseignement de langues vivantes ancré dans les contenus disciplinaires de ces séries, impliquant conjointement les professeurs de langues vivantes et leurs collègues des enseignements spécifiques.

Les **documents ressources**  associés aux programmes sont disponibles sur Eduscol.

La formation des enseignants aux nouvelles épreuves du baccalauréat : une demi-journée en inter-langues est organisée le 25 septembre prochain au lycée de la

Venise Verte, à Niort. Les enseignants convoqués seront chargés de transmettre l'information à leurs collègues. Des journées de stage déclinées par langue (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais) se dérouleront au cours du premier trimestre.

Concernant les STS, la modularisation amorcée en 2011-2012 dans plusieurs sections (Commerce international, transport et prestation logistique, bâtiment, mécanique et automatismes industriels) se poursuit en 2013. Au fur et à mesure de leur formation (4 modules par année scolaire), les étudiants accumulent des crédits (ECTS) et leur validation facilite les passerelles entre l'université et le BTS ainsi que la poursuite d'études à l'étranger.

La réforme du BTS 'services informatiques aux organisations' prendra effet à la session 2013. La démarche d'accompagnement amorcée en 2012 va se poursuivre et une interaction interdisciplinaire informatique/langues est à renforcer dès le début de l'année pour la mise en place des entraînements à l'épreuve d'interaction écrite via un outil informatique.

En 2012, sous l'impulsion de la division des examens et concours, un espace collaboratif a été créé pour les épreuves ponctuelles des sections tertiaires et industrielles.

Plusieurs enseignants seront sollicités pour déposer des supports pour les épreuves de la session 2013 et nous les remercions pour leurs contributions.

Concernant l'enseignement des langues dans la voie professionnelle : il convient de consulter le [site anglais en LP](#) .

● Les assistants

Nous comptons, cette année, 98 assistants dans l'académie toutes langues confondues. Des journées d'accueil sont organisées les 4 et 16 octobre prochains au CRDP de Poitiers. [Le programme de ces journées](#) est disponible sur le Portail langues

Quelques rappels : il est indispensable que, lors de la première semaine, l'assistant ait la possibilité d'**observer** diverses séances afin de se familiariser avec les classes et les méthodes d'enseignement. Par la suite, son intervention dans la classe avec l'enseignant doit permettre de renforcer la **dimension culturelle**, de développer les compétences de l'oral, notamment la **pratique phonologique**. L'assistant représente un atout indéniable pour les sections européennes. Il contribue à renforcer la pratique orale de la langue, en particulier pour l'enseignement de la DNL. Par ailleurs, il est important de repérer les compétences transversales des assistants, de les impliquer dans des projets et d'optimiser leur présence dans l'établissement.

● Le projet langues de l'établissement

Nous rappelons que le projet langues de l'établissement constitue une contribution au projet d'établissement. Il fait l'objet d'une formalisation collective de la part des professeurs de l'équipe inter-langues, dans le souci de garantir la **cohérence** et l'**efficacité** des enseignements :

- organisation de l'espace temps et de l'espace lieu (modulation des périodes d'enseignement, organisation de périodes intensives, de groupes de compétences...);
- mise à profit de la présence de l'assistant lorsque l'établissement en dispose ;

- utilisation des outils numériques et nomades, en particulier de la baladodiffusion ;
- dispositifs particuliers (bilangues, enseignement d'une discipline en langue étrangère, programmes de mobilité...) ;
- organisation de rencontres autour des langues (débats citoyens...), ouverture culturelle...

● Les débats citoyens

Cette année, le concours de débats citoyens sera organisé pour le **niveau B1**, exclusivement, en allemand, anglais, espagnol. Le préalable indispensable est la mise en place de séances d'entraînement très régulières. Des informations complémentaires vous seront communiquées prochainement sur le portail langues.

● Le plan académique de formation (PAF)

Le plan académique de formation [✉](#) est en ligne, sur le site académique. La campagne d'inscription est ouverte jusqu'au **24 septembre 2012**. La

présence au stage pour lequel l'enseignant reçoit une convocation est obligatoire.

En cas d'absence (pour raisons de santé ou cas de force majeure), il convient de **prévenir au plus vite** les services de la formation continue et l'IA-IPR de la discipline.

● Le portail langues

Chaque enseignant se doit de consulter très régulièrement le **portail langues** [✉](#). Il y trouvera des informations nécessaires à

l'exercice de son métier, des ressources et documents propres à nourrir sa réflexion et à l'aider dans sa pratique de classe. Les mises à jour sont régulières.

Le Portail langues,

un espace d'information et de contributions pour :

- rendre lisible la politique académique avec ses priorités, spécificités, originalités ;
- partager l'information ;
- mutualiser réflexions et expériences ;
- conforter la démarche inter-langues et favoriser la rencontre entre les disciplines.

Le Portail langues, les sites disciplinaires

- un outil incontournable à l'activité pédagogique de tout enseignant de langues vivantes ;
- un espace à consulter très régulièrement et à enrichir (vous pouvez nous adresser vos contributions).

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année scolaire !

Les IA-IPR de langues vivantes
de l'académie de Poitiers

 **Lettre de rentrée 2012** (PDF de 194.8 ko)
Le volet inter-langues, fichier téléchargeable.

Documents joints

 **Annexe à la lettre de rentrée 2010 -volet inter-langues-** (PDF de 17.9 ko)
Fichier téléchargeable

 La lettre de rentrée 2010, le volet inter-langues (PDF de 96.6 ko)

Fichier téléchargeable.

 Lettre de rentrée 2011 des IA-IPR de langues vivantes (PDF de 82.1 ko)

Fichier téléchargeable.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.